

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-40

FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général ;

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 €;

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, la Commission Départementale de Promotion s'est réunie le 4 octobre 2007 en vue d'examiner les dossiers de demandes de subventions suivants :

POLITIQUE TRADITIONNELLE

1°) Association Régionale des Amis des Moulins du Quercy Lot et Tarn-et-Garonne - journée du Patrimoine de Pays et des Moulins 2007 : édition de la plaquette d'information

Le 24 juin 2007 a eu lieu la 10ème édition de la Journée Nationale du Patrimoine de Pays et des Moulins dont le thème était cette année «rues et chemins ». Depuis 10 ans, l'association présente lors de cette manifestation un patrimoine valorisé sur les plans architectural et culturel.

Le Quercy est toujours présent lors de cette manifestation. A cette occasion, une plaquette-programme a été éditée à 25 000 exemplaires recensant les 80 sites ouverts dans le Tarn-et-Garonne, le Lot et le Tarn.

62 sites avec 80 animations ont accueilli les visiteurs en Quercy et Pays Tarnais afin de leur faire découvrir la culture locale, les traditions populaires et les paysages. Le thème 2007 « rues et chemins » a invité les visiteurs à découvrir un patrimoine bâti et paysager exceptionnel qui jalonne les rues et les chemins : façades, portes, bâtiments, enseignes, dolmens, chapelles, obélisques, fontaines, moulins, fours à pain, puits, croix, murs en pierres sèches....

La brochure regroupant toutes ces animations était disponible sur les trois départements dans les offices de tourisme, aux différents Comité Départementaux du Tourisme et chez tous les participants.

Coût de l'opération

Le coût total de l'organisation de la journée du patrimoine s'élève à **13 400 €**
La part relative à l'impression de la brochure s'élève à 9 350 € décomposé comme suit :

collecte et traitement des fiches des participants	800 €
rédaction et supports photographiques	750 €
maquette et réalisation graphique	1 800 €
communication médias et partenaires	550 €
impression (25 000 exemplaires)	5 450 €

TOTAL	9 350 €

Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

- participation des Pays	4 000 €
- subvention Crédit Agricole et privés	1 250 €
- autofinancement	1 900 €
- subvention Conseil Général du Lot	2 225 €
- subvention Conseil Général du Tarn	1 000 €
- subvention du Conseil Régional	800 €
- subvention du Conseil Général sollicitée	2 225 €

TOTAL	13 400 €

L'Association Régionale des Amis des Moulins du Quercy Lot et Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **2 225 €** pour la réalisation d'une plaquette d'information relative à la journée du patrimoine de pays et des moulins qui a eu lieu le 24 juin 2007.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'Association Régionale des Amis des Moulins du Quercy Lot et Tarn-et-Garonne de l'aide départementale suivante :

- **2 225 €** au titre de la réalisation d'une plaquette d'information relative à la journée du patrimoine de Pays et des moulins 2007.

2°) Mairie de Nègrepelisse : Progamme « Manger dehors » 2007

« La Cuisine » est un centre d'art et de design appliqués à l'alimentation développé par la Ville de Nègrepelisse. Cet espace de production, d'exposition et de débat est dédié à la création artistique contemporaine. En faisant le lien entre culture et agriculture tout en se positionnant dans les champs de création artistique et contemporaine « La Cuisine » est un lieu ouvert, propice à la rencontre en s'adressant à un public large et varié.

En 2006, une communication a été mise en place sur le thème « Bouchées doubles » ; l'ensemble des produits réalisés ayant fait l'objet d'une exposition à l'Abbaye de Belleperche, Centre Départemental des Arts du goût et de la table.

Pour 2007, « La Cuisine » développe un programme de résidences de designers intitulé « Manger dehors » a donné lieu à une exposition au moulin de Nègrepelisse du 28 août au 14 octobre 2007.

Ce programme réalisé sous forme de plaquette présente le travail du collectif designers 5.5 consistant en une conception de mobilier pour espace de pique-nique sur le site de l'île de Nègrepelisse ; et, d'autre part, un travail de recherche et développement réalisé en partenariat avec le Laboratoire de Chimie Agro-Industrielle de l'INRA à Toulouse. Parallèlement, un cycle de trois conférences est mis en place (6, 13 et 28 septembre 2007).

Coût de l'opération

Le coût global de cette opération est estimé à **122 400 € TTC**. Le volet communication s'élève à **8 344,23 € TTC** décomposé de la façon suivante :

- identité graphique	1 266,00 €
- étude conception affiche, dépliant carton d'invitation	844,00 €
- droits d'auteur	422,00 €
- mise à jour du site internet	598,00 €
- impression document de communication	3 998,23 €
- prise de vues	1 000,00 €
- frais divers (timbres...)	216,00 €

TOTAL	8 344,23 €

Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

- Leader +	2 086,00 €
- Région	2 086,00 €
- Etat/Drac	333,00 €
- Autofinancement	1 336,23 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	2 503,00 €

TOTAL	8 344,23 €

La Mairie de Nègrepelisse sollicite une aide départementale d'un montant de **2 503 €** pour la réalisation de la plaquette « Manger dehors » et du plan de communication, opération qui aura lieu du 28 août au 14 octobre 2007.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à la Mairie de Nègrepelisse de l'aide départementale suivante :

- **2 503 €** au titre de la réalisation du programme de communication concernant l'opération « Manger dehors ».

3°) Association des Artisans Commerçants des 2 Rives (AC2R) : Organisation du « salon du Chocolat » à Valence d'Agen

Pour 2007, la manifestation relative au salon du chocolat habituellement organisée à Moissac a eu lieu exceptionnellement à Valence d'Agen (halle Jean Baylet) les 5,6 et 7 octobre 2007. Cette édition 2007 sera organisée en collaboration avec l'Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans (AMICA) créatrice du salon.

Ce salon unique en Midi-Pyrénées connaît toujours un succès sans précédent avec cette année une dégustation « chocolat/vin du brulhois ».

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est estimé à **20 890 €** décomposés comme suit :

- communication, presse	8 770 €
- location fontaine chocolat	1 200 €
- animation, sonorisation	895 €
- prestataire d'organisation	3 000 €
- atelier enfants	755 €
- frais exposition sur le cacao	685 €

- imprimerie	1 280 €
-assurance	144 €
- décoration, cocktail	1 110 €
- divers	5 11 €
- dotation concours amateurs	200 €
- gardiennage	900 €
- Sacem + Spre	140 €
- frais déplacements intervenants	400 €
- parrainage	600 €
- bénévoles	300 €

TOTAL	20 890 €

Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

Recettes :

- location stands (35 stands x 165 €)	5 750 €
- entrées	4 640 €

Subventions :

- Chambre de Commerce et d'Industrie	500 €
- Chambre de Métiers	1 000 €
- partenaire bancaire	500 €
- Communauté de communes	3 000 €
- Conseil Régional	2 500 €
- subvention du Conseil Général sollicitée	3 000 €

TOTAL **20 890 €**

L'A.C.2.R., Association des Artisans, Commerçants des 2 Rives, sollicite une aide départementale d'un montant de **3 000 €** pour l'organisation du salon du chocolat à Valence d'Agen qui a eu lieu du 5 au 7 octobre 2007.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'Association des Artisans, Commerçants des 2 Rives (A.C.2.R.) de l'aide départementale suivante :

- **3 000 €** au titre de l'organisation du « Salon du Chocolat » à Valence d'Agen.

4°) Association « Cheminons Tranquille » : organisation du marché des potiers du 5 août 2007 à Montgaillard

L'Association « Cheminons Tranquille » a décidé d'organiser le 5 août un marché aux potiers et de refaire vivre l'artisanat poterie à Montgaillard.

Pendant quatre siècles cet artisanat a été pratiqué de manière ancestrale. Les ateliers n'ont pas résisté au temps, seules des ruines confirment leur existence. De plus, la découverte d'une multitude de tessons éparpillés dans les labours confirme le travail de plusieurs générations de potiers.

Autant d'atouts qui ont donné envie aux membres de l'association d'agir pour animer, faire connaître le village, lui faire retrouver ses traditions et lui redonner son identité de village de potier.

29 potiers ont répondu à l'invitation du grand Sud-Ouest. Ils ont exposé leurs oeuvres et ont fait des démonstrations de fabrication selon des techniques diverses et même pour certains avec de la terre de Montgaillard. Les enfants ont pu s'exercer sur des tours adaptés. L'exposition de poteries anciennes était également ouverte. Les visiteurs ont pu se restaurer sur place et goûter les produits régionaux d'un producteur local.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération s'élève à **4 000 €** décomposé comme suit :

- frais de publicité, affiches	1 572 €
- annonce Sud Radio 1 semaine	850 €
- apéritif, inauguration	350 €
- frais d'impression mini guide historique	80 €
- frais de fabrication de panneaux, fléchage	290 €
- frais de restauration du four	748 €
- charges d'assurances	110 €

TOTAL	4 000 €

Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

<i>Recettes</i> (tombola, buvette...)	1 000 €
<i>Subventions :</i>	
- Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées	300 €
- Conseil Régional	500 €
- Mairie de Montgaillard	200 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	2 000 €

TOTAL	4 000 €

L'Association « Cheminons Tranquille » à Montgaillard sollicite une aide départementale d'un montant de **2 000 €** pour l'organisation du marché aux potiers qui a eu lieu le 5 août 2007.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'Association « Cheminons Tranquille » de l'aide départementale suivante :

- **2 000 €** au titre de l'organisation du Marché des potiers qui a eu lieu le 5 août 2007 à Montgaillard.

5°) Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans (AMICA) : organisation du salon du mariage et du bébé à Moissac

L'Association Moissagaise des Indépendants Commerçants et Artisans (AMICA) a organisé les 13 et 14 janvier 2007, sous le hall de Paris à Moissac, le troisième salon départemental du mariage et du bébé.

Ce salon a connu autant de succès que les trois années précédentes : futurs mariés, futurs parents, jeunes parents et petits enfants ont pu, chacun à leur niveau, échanger sur les diverses attentes auprès des 29 exposants participant à ce salon.

Cette année encore, le Service de la PMI du Conseil Général a été présent sur la manifestation, avec la présence du personnel du Pôle Social de Moissac : les visiteurs ont pu apprécier les échanges sur les diverses politiques relatives à la famille. Les services de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que de la mairie (joujouthèque, halte-garderie, et assistantes maternelles) étaient également présents.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est estimé à **10 550 €** décomposé comme suit :

- location et gardiennage	1 024 €
- frais de communication	5 337 €
- animation	2 555 €
- décoration	700 €
- frais divers	934 €

TOTAL	10 550 €

Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

Recettes :

- location stands	5 900 €
- recette bar	150 €

Subventions :

- Crédit Agricole	1 000 €
- Mairie	500 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	3 000 €

TOTAL	10 550 €

L'A.M.I.C.A. (Association Moissagaise des Indépendants Commerçants et Artisans) sollicite une aide départementale d'un montant de **3 000 €** pour l'organisation du salon du mariage et du bébé qui a eu lieu les 13 et 14 janvier 2007.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'Association Moissagaise des Indépendants Commerçants et Artisans (A.M.I.C.A.) de l'aide départementale suivante :

- **3 000 €** au titre de l'organisation du salon du mariage et du bébé qui a eu lieu le 13 et 14 janvier 2007 à Moissac.

CONTRATS DE PAYS

6°) Syndicat Mixte Midi-Quercy : Convention de partenariat relative à l'organisation touristique du Pays Midi-Quercy – programme d'actions 2006 – Contrat de pays Midi Quercy avenant 3 Leader +

Le programme d'actions touristiques 2006 fait partie intégrante du volet tourisme du Contrat de Pays, Mesure 6 de l'avenant 3 lié à la mise en oeuvre de la convention relative à l'organisation touristique du Pays Midi-Quercy (avenant 3).

Les axes de la stratégie touristique sont les suivants :

- valorisation des activités de pleine nature,
- structuration de l'offre de découverte, itinérance et randonnée,
- mise en valeur du patrimoine culturel,
- qualification des hébergements.

Les actions prévues en 2006 contribuent à la promotion des richesses naturelles et culturelles du pays (patrimoine bâti, histoire et paysage) qui constituent les atouts majeurs du territoire. Les supports d'information permettent de mieux communiquer ces atouts auprès de la clientèle touristique.

Elles sont déclinées en deux volets :

- volet communication et promotion de proximité/formation
- volet investissement – structuration de l'accueil et de l'information

La réalisation de ces opérations sera effective au printemps 2007.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **56 911,46 € TTC** décomposé de la manière suivante :

- accueil/information (bornes interactives, équipement informatique OT Caylus)	25 900,00 €
- promotion/communication (guides pratiques, salon du tourisme, encart publicitaire)	30 011,46 €
- formation	1 000,00 €

TOTAL	56 911,46 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Union Européenne (Leader +)	17 073,43 €
- Conseil Régional	17 073,43 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	11 382,30 €
- Autofinancement	11 382,30 €

TOTAL	56 911,46 €

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy sollicite une aide départementale d'un montant de **11 382,30 €** pour la mise en oeuvre de la convention de partenariat relative à l'organisation touristique du Pays Midi-Quercy – programme d'actions touristiques 2006.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi au Syndicat Mixte Midi-Quercy de l'aide départementale suivante :

- **11 382,30 €** au titre de la convention de partenariat relative à l'organisation touristique du pays Midi-Quercy concernant le programme d'actions touristiques 2006.

7°) Syndicat Mixte Midi-Quercy : Convention de partenariat relative à l'organisation touristique du Pays Midi-Quercy – programme d'actions 2007 – Contrat de pays Midi Quercy avenant 3 Leader +

Le programme d'actions touristiques 2007 fait partie intégrante du volet tourisme du Contrat de Pays, 5ème programmation lié à la mise en oeuvre de la convention relative à l'organisation touristique du Pays Midi-Quercy (année 3).

Les axes de la stratégie touristique sont les suivants :

- valorisation des activités de pleine nature
- structurer l'offre de découverte, itinérance et randonnée
- mise en valeur du patrimoine culturel
- qualification des hébergements

Chaque année un programme d'actions est défini concernant l'ensemble des actions que forme la chaîne touristique : l'accueil, l'information, la communication, la production, la promotion, la commercialisation, etc...

L'année 2007 se présente comme une année de préfiguration du programme marketing. Les actions prévues contribuent à promouvoir largement les richesses naturelles du Pays, atouts majeurs du territoire : réalisation de supports de communication, participation à un salon du tourisme, diffusion à l'ensemble de la clientèle.

D'autre part, dans la perspective de concevoir, valoriser et diffuser une offre des thématiques identifiées, il est envisagé d'élaborer des fiches ressources qui serviront de base pour les actions 2008.

En parallèle, la définition de référentiel « qualité » en prévision de constituer une offre qualifiée sera un préalable aux actions de production.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **18 635 € TTC** décomposé de la manière suivante :

Communication et promotion :

-guides pratiques version française (10 000 ex),
encarts publicitaires, participation salon tourisme 15 260,87 €

Formation :

-organisation de séminaires et d'ateliers de travail
formation et accompagnement dans le cadre du
réseau des OTSI 3 374,13 €

TOTAL 18 635,00 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

Union Européenne (Leader +) 5 590,50 €

Conseil Régional 5 590,50 €

Autofinancement 3 727,00 €

Subvention Conseil Général sollicitée 3 727,00 €

TOTAL 18 635,00 €

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy sollicite une aide départementale d'un montant de **3 727 €** pour la mise en oeuvre de la convention de partenariat relative à l'organisation touristique du Pays Midi-Quercy – programme d'actions touristiques 2007.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi au Syndicat Mixte Midi-Quercy de l'aide départementale suivante :

- **3 727 €** au titre de la convention de partenariat relative à l'organisation touristique du pays Midi-Quercy concernant le programme d'actions touristiques 2007.

8°) Mairie d'Auvillar : Réalisation d'un circuit pour déficients visuels – année 3 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne – 4ème programmation

L'Association des Plus Beaux Villages de France a décidé de s'engager dans la création d'un réseau pilote de villages adaptés à la visite, à l'accueil et au séjour des déficients visuels. Ce programme a été réalisé en partenariat avec l'Association « Braille et Culture » sur la partie technique.

La commune d'Auvillar a été sélectionnée au niveau de la région Midi-Pyrénées au titre de la 2ème tranche.

Inscrite dans le cadre de la politique de l'Etat, qui a fait de la lutte contre les handicaps l'une de ses priorités de 2002 à 2007, la démarche de création du réseau pilote recouvre trois enjeux majeurs :

- innovante, elle a pour cible les personnes atteintes de déficiences visuelles,
- sociale, elle a pour ambition en facilitant la visite des Plus Beaux Villages de France de contribuer à l'accès des mal en non-voyants au tourisme et aux loisirs culturels,
- économique, elle concerne une population estimée à quelques 3 millions de personnes.

Objectif : favoriser la découverte du patrimoine du village et de ses caractéristiques majeures ayant motivé notamment son classement parmi Les Plus Beaux Villages de France.

Prestations :

- carnets de visites en caractères agrandis et/ou en braille décrivant le cheminement retenu pour la visite du village,
- audios guides constitués de commentaires sonores complétés d'éléments repères relatifs aux sensations tactiles et auditives,
- maquettes tactiles choisies pour permettre l'appréhension et la compréhension de la forme et de la trame du village, du volume et des matériaux du bâtiment, constituent en même temps des outils pédagogiques tous publics,
- documents promotionnels de l'adaptation du village destinés aux différents organismes de proximité d'aide aux déficients visuels susceptibles de leur prescrire sa visite jumelée ou non avec un séjour.

Coût de l'opération

Le coût global de cette opération est estimé à **40 226 €HT** décomposé de la façon suivante :

Réalisation de maquettes tactiles :	
- vue d'ensemble d'Auvillar	14 505,00 €
- église d'Auvillar animée	12 755,00 €
Adaptation des textes en braille et/ou caractères agrandis (association Braille et Culture)	12 966,00 €

TOTAL	40 226,00 €

Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

- Etat	6 667,00 €
- Communauté de Communes des 2 Rives	8 045,00 €
- Conseil Régional	8 045,00 €
- Autofinancement	9 424,00 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	8 045,00 €

TOTAL	40 226,00 €

La Mairie d'Auvillar sollicite une aide départementale d'un montant de **8 045 €** pour la réalisation d'un circuit pour déficients visuels dans le cadre du Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à la Mairie d'Auvillar de l'aide départementale suivante :

- **8 045 €** au titre de la convention de partenariat relative à l'organisation touristique du pays Midi-Quercy concernant le programme d'actions touristiques 2007.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur les subventions que je vous propose d'allouer :

- **2 225 €** à l'Association Régionale des Amis des Moulins du Quercy Lot et Tarn-et-Garonne au titre de la réalisation d'une plaquette d'information relative à la journée du patrimoine de Pays et des Moulins 2007,

- **2 503 €** à la Mairie de Nègrepelisse au titre de la réalisation du programme de communication concernant l'opération « Manger dehors »,

- **3 000 €** à l'Association Artisans, Commerçants des 2 Rives (A.C.2.R.) au titre de l'organisation du salon du chocolat à Valence d'Agen,
- **2 000 €** à l'Association « Cheminons Tranquille » au titre de l'organisation du marché des potiers à Montgaillard,
- **3 000 €** à l'Association Moissagaise des Indépendants Commerçants et Artisans (A.M.I.C.A.) au titre de l'organisation du salon du mariage et du bébé à Moissac,
- **11 382,30 €** au Syndicat Mixte Midi-Quercy au titre de la convention de partenariat relative à l'organisation touristique concernant le programme d'actions touristiques 2006,
- **3 727 €** au Syndicat Mixte Midi-Quercy au titre de la convention de partenariat relative à l'organisation touristique concernant le programme d'actions touristiques 2007,
- **8 045 €** à la Mairie d'Auvillar au titre de la réalisation d'un circuit pour déficients visuels.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article **657412**, sous-fonction **91**.

Autorisation d'engagement 2007	60 000 €
Engagement à ce jour	17 054 €
Engagement à la présente Commission	35 882,30 €
Disponible sur l'exercice 2007	7 063,70 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-40

**FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION
PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la Commission départementale de promotion réunie le 4 octobre 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :
 - 2 225 € à l'Association Régionale des Amis des Moulins du Quercy Lot et Tarn-et-Garonne au titre de la réalisation d'une plaquette d'information relative à la journée du patrimoine de Pays et des Moulins qui a eu lieu le 24 juin 2007,
 - 2 503 € à la Mairie de Nègrepelisse au titre de la réalisation du programme de communication concernant l'opération « Manger dehors » qui a eu lieu du 28 août au 14 octobre 2007,
 - 3 000 € à l'Association Artisans, Commerçants des 2 Rives (A.C.2.R.) au titre de l'organisation du salon du chocolat à Valence d'Agen qui a eu lieu du 5 au 7 octobre 2007,
 - 2 000 € à l'Association « Cheminons Tranquille » au titre de l'organisation du marché des potiers à Montgaillard qui a eu lieu le 5 août 2007,

- 3 000 € à l'Association Moissagaise des Indépendants Commerçants et Artisans (A.M.I.C.A.) au titre de l'organisation du salon du mariage et du bébé à Moissac qui a eu lieu le 13 et 14 janvier 2007,
 - 11 382,30 € au Syndicat Mixte Midi-Quercy au titre de la convention de partenariat relative à l'organisation touristique concernant le programme d'actions touristiques 2006 (*contrat de pays Midi Quercy avenant 3 leader +*),
 - 3 727 € au Syndicat Mixte Midi-Quercy au titre de la convention de partenariat relative à l'organisation touristique concernant le programme d'actions touristiques 2007 (*contrat de pays Midi Quercy avenant 3 leader +*),
 - 8 045 € à la Mairie d'Auvillar au titre de la réalisation d'un circuit pour déficients visuels (*contrat le pays Garonne Quercy Gascogne – annexe 3 – 4ème programmation*) ;
- Précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 657412, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,